



## BIEN INDIVIS FAUX et USAGE DE FAUX

Par **TANNEAU JUSTINE**, le **01/07/2018** à **17:21**

Bonjour,

Nous sommes 3 enfants majeurs (28,21,22ans)

Notre papa est décédé le 25/04/18 à Paris.

Il possédait une maison de vacances au Portugal qu'il avait acheté avec sa compagne (non marié non pacsé).

Tous deux sont résidents fiscaux français. Sa compagne à la double nationalité franco-portugaise.

Depuis son décès, elle a changé les serrures de la maison au Portugal dans laquelle se trouve les affaires de notre père, sa voiture et sa moto. Elle a déjà revendu la moto en faisant l'usage de faux (fausse signature de mon père anti datée du 2/04/18 alors hospitalisé à Paris).

Nous ne pouvons donc pas avoir accès à notre maison car elle a changé les serrures, ni accès à la voiture qui n'est plus assurée, et elle nous a volé la moto de notre papa.

Elle a l'intention d'aller y vivre rapidement.

Que faire ?

Merci beaucoup.

Bien cordialement.